

SWOpti et ses pensées sur la nouvelle TVA de 5,5 % sur les panneaux solaires

Transcription de l'entretien avec Ouest-France / Le Publicateur, juin 2025

Actuellement, la TVA réduite de 10 % s'applique à des installations de panneaux solaires photovoltaïques jusqu'à 3000 watts. Le gouvernement a constaté que beaucoup de foyers sous-dimensionnent leur installation afin de bénéficier de ce taux réduit. Par conséquent, le gouvernement a promulgué une nouvelle loi en février qui entrera en vigueur en octobre. Cette loi fait passer la TVA à 5,5 %, et sera valable pour des installations faites par un installateur agréé RGE jusqu'au 9000 watts. Mais, il y a des conditions.

En ce moment, la plupart des panneaux solaires sont fournis avec une petite application qui surveille simplement la production de vos panneaux, et parfois la consommation de votre maison. L'intention du gouvernement est d'augmenter l'autoconsommation. Le système de "revente total" va disparaître pour les particuliers, et toute nouvelle installation doit être accompagnée d'un logiciel de pilotage (et non de simple surveillance). En effet, la simple connaissance de votre production via une application de surveillance ne fait rien pour optimiser votre autoconsommation. Il y a question aussi que le gouvernement pourrait exiger que les panneaux soient fabriqués en Europe, et aussi que l'installation soit fournie avec un dispositif de stockage. Nous attendons tous le décret d'application de cette nouvelle loi qui tranchera sur ces questions en suspens. Nous savons déjà par contre que le tarif de revente, actuellement environs 10 cts par Kwh, va désormais être seulement 2 ou 3 cts, encore une fois pour inciter à l'autoconsommation.

SWOpti bien évidemment salue un taux de TVA de 5,5 %. Par contre, lors de l'application d'un TVA réduit, l'installateur pourrait être tenté d'augmenter son prix HT, ainsi privant le consommateur du plein bénéfice du taux réduit. Espérons que cela ne se produise pas trop, voire pas du tout. Mais pour SWOpti, le plus grave pour le consommateur, serait que l'installateur fait le "minimum absolu" et lui met un simple logiciel qui ne fait pas vraiment le maximum pour optimiser l'autoconsommation. C'est un logiciel comme SWOpti qui tourne constamment et qui évalue en permanence la situation de votre installation, en allumant et éteignant des appareils, qui permet de rentabiliser l'installation au plus vite et faire des économies substantielles pendant de longues années.

Si le consommateur voudrait passer au solaire, il faut comparer le coût complet d'un système SWOpti et le coût complet d'une installation faite par un installateur certifié RGE. Le prix que ce dernier vous facturera comportera les frais de certification RGE (et oui, l'installateur doit payer pour sa certification et il répercute ce coût sur le client), le prix des panneaux (pas des chinois, j'espère), les frais de déplacement, main-d'œuvre, etc., et un logiciel de pilotage qui serait probablement "le minimum qui passe". Même si les panneaux seront à 5,5 % (et en espérant que l'installateur n'augmente pas son prix HT afin de profiter de la situation), ce calcul doit être comparé aux offres comme SWOpti, où le prix des panneaux Plug-and-Play (PnP), même si la TVA reste 20 % dessus, sont beaucoup moins chers par définition (il n'y a pas d'installateur) et fabriqués en France. Vous pouvez vous procurer les PnP au fur et à mesure, et ils seront fournis avec le logiciel de pilotage le plus avancé qui existe. Sachant que c'est le logiciel qui fera la plus grosse différence en augmentant votre taux d'autoconsommation et ainsi vos économies. Et les batteries MRN sont en option, au fur et à mesure que vous progressez avec votre installation.



www.swopti.fr

contact@swopti.fr

09.82.77.60.14